

# PRÉSERVATION DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF EN MILIEUX HUMIDES

## BILAN DES ACTIONS 2018-2021

Forum des Marais Atlantiques  
Février 2022



## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Suite à la publication en novembre 2017 du rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » rédigé par le CGEDD et le CGAAER, les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie ont approuvé la mise en œuvre d'une expérimentation de 2018 à 2021 dont le but était l'établissement de **projets territoriaux durables engagés dans la préservation des milieux humides par le maintien d'un élevage extensif**. Un avenant a prolongé l'expérimentation jusqu'à avril 2022. Le rapport proposait une méthodologie visant à **mettre les éleveurs au cœur** d'un projet territorial de développement durable élaboré par l'ensemble des acteurs et porté par les élus territoriaux.

La méthodologie proposée reposait sur les notions clés suivantes :

- Approche **territoriale**, globale et systémique ;
- **Prise en charge collective** des questions d'intérêt général (gestion des niveaux d'eau, foncier, gestion du parasitisme, lutte contre les espèces invasives, aides publiques...);
- Développement de systèmes d'élevage à l'herbe, économes en intrants, misant sur la qualité des produits et leur valorisation (label, marques, filières courtes, transformation) ;



Le rapport a retenu trois territoires, considérés prêts pour mener à bien l'expérimentation :

- La Baie de Somme et la Plaine maritime picarde (Somme) ;
- Le **marais de Brouage** (Charente-Maritime) ;
- Les **Marais du Cotentin et du Bessin** (Manche et Calvados).

Les structures impliquées dans l'expérimentation correspondent à des binômes pour chaque territoire :

- Le Syndicat Mixte Baie de Somme/Grand Littoral Picard seul, la Chambre d'Agriculture de la Somme a fait le choix de se retirer de l'expérimentation en juillet 2021
- L'entente intercommunautaire composée de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime ;
- Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et la Chambre d'agriculture de la Manche ;
- Un appui transversal a été fourni par l'unité expérimentale INRAE de Saint-Laurent-de-la-Prée.

**Le Forum des Marais Atlantiques a assuré la mission d'animateur et de coordinateur de l'expérimentation** afin d'accompagner les sites pilotes dans la mise en œuvre de leur projet de territoire. L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) a apporté un soutien à l'animation de l'expérimentation.

Ces structures (outre l'APCA) ont bénéficié du soutien financier du Réseau Rural National (via l'appel à projets MCDR), de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Ministère de la Transition Ecologique et des Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie.

La mise en œuvre de l'expérimentation a nécessité une **gouvernance multi-acteurs** pour dynamiser et favoriser une mutualisation des connaissances et des compétences, dans une démarche territoriale intégrée, sur chacun des trois sites pilotes impliquant une animation des actions au niveau local.

Les différentes instances de gouvernance des sites pilotes ont permis de croiser en permanence les politiques publiques, les dynamiques locales, les besoins des éleveurs et les attentes des citoyens/consommateurs.

### Présentation des instances de gouvernance locale opérationnelles des trois sites pilotes

Sites pilotes	Instances de gouvernance	Description	Fréquence
Baie de Somme	Forum « élevage en zones humides »	Evaluation collective du programme et définition des orientations avec l'ensemble des parties prenantes	Ponctuelle
	Comité de pilotage	Suivi et évaluation de la mise œuvre du programme et validation de l'orientation des actions	Annuelle
	Comité technique	Coordination des actions menées par les partenaires techniques Préparation des propositions à valider par le comité de pilotage	Biannuelle
	Groupe de travail thématique	GT « Baie de Somme Saveurs » GT « évaluation »	Variable en fonction des thématiques
Marais de Brouage	Parlement du Marais	Instance d'information et de débats sur les enjeux du site	Annuelle
	Collégiale des élus	Instance de pilotage du projet, validation des orientations stratégiques	3 fois par an
PNR MCB	Comité de pilotage	Le multi-partenariat se retrouve au sein de la gouvernance générale et celle des actions pilotées par le PNR (selon la Charte en cours)	Annuelle
	Comité technique	Réunit les partenaires techniques et institutionnels concernés par le projet. Ce comité permet d'échanger sur des sujets techniques précis et d'orienter le travail à mener	1 à 2 fois par an
	Groupes de travail (GT)	- GT « Accompagnement des éleveurs » qui aborde les questions autour des aides publiques (MAE/PSE) mais aussi l'accompagnement des éleveurs autour du pâturage (Pâtur'Ajuste)  - GT transmission - installation Participants : les co-animateurs et financeurs du projet, les structures agricoles et de conseil présentes et actives sur les marais, des représentants d'éleveurs et des éleveurs intéressés	Variable en fonction des thématiques

## BILAN DES ACTIONS PAR AXE DE TRAVAIL DE 2018 A DECEMBRE 2021

### Axe 1 – Amélioration et réflexions sur les aides et les politiques publiques

Un groupe de travail spécifique, commun aux trois sites, a été constitué en septembre 2018. Il avait pour mission d'envisager l'évolution des **systèmes d'aides publiques**, en particulier les mesures agro-environnementales et climatiques (**MAEC**) et les paiements pour services environnementaux (**PSE**) expérimentés par les Agences de l'Eau. Les réflexions au sein du groupe de travail ont abouti à une proposition de MAEC appelée « Milieux Humides Globale », adressée en juin 2021 au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en vue d'une prise en compte dans le cadre de la PAC 2023-2027.

En parallèle, a été constitué un groupe de travail « Parasitisme » composé de vétérinaires et d'animateurs intervenant auprès des éleveurs (association d'éleveurs, chargé(e)s de mission MAEC). Les échanges au sein de ce groupe ont permis l'élaboration d'une proposition de MAEC Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire lié à la leptospirose, transmise à Régions de France le 28 septembre 2021 dans le cadre des concertations régionales pour les MAEC forfaitaires de transition. Hormis sur le site-pilote du Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin, les dispositifs PSE n'ont pas donné lieu à un approfondissement sur les sites-pilotes.

#### Résumé des actions menées au titre de l'axe 1

Sites pilotes	Réalisation 2018-2021	Etat
Commun aux 3 sites	Note de propositions finalisée et envoyée au MAA en décembre 2019 Entretien interministériel et consultation MAEC début 2021	
	Proposition de MAEC MH Globale destinée à être introduite dans la PAC 2023-2027	
	Proposition de MAEC Gestion raisonnée du parasitisme dans le cadre des MAEC forfaitaires de Transition (gérées par les régions)	
Baie de Somme et marais de Brouage	Expérimentation de PSE en lien avec les Agences de l'eau (mesure 24 du Plan biodiversité)	
PNR MCB	Expérimentation de PSE sur le bassin-versant du Merderet à partir de 2021, axée sur la préservation des zones humides	



Action réalisée



Action en cours



Action suspendue

### Axe 2 – Accompagnement et adaptation des pratiques d'élevage en milieux humides

L'objectif de cette action est d'accompagner les éleveurs vers des systèmes herbagers autonomes, favorisant le pâturage, valorisant la diversité des parcelles et économes en intrants.

Cet axe se décline en deux thématiques communes aux sites pilotes :

- **Développement de la connaissance du milieu et des pratiques associées**

Les pratiques d'élevage en milieux humides sont multiples et diversifiées. Pour accompagner les éleveurs dans la valorisation des prairies, les trois sites pilotes ont été intégrés au projet de recherche-développement réalisé dans le cadre de l'Action 20 du Plan national d'action en faveur des milieux humides (guide technique « Valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage » élaboré par SCOPELA).

- **Gestion du parasitisme et lutte contre la leptospirose**

Le parasitisme des bovins en milieux humides est une problématique importante pour l'éleveur en période de pâturage. La présence d'eau favorise le développement de nombreux parasites et de maladies sur les zones humides.

## Résumé des principales actions menées au titre de l'axe 2

Sites pilotes	Réalisation 2018-2021	Etat
	<b>1. Accompagnement et développement de la connaissance du milieu et des pratiques associées</b>	
Baie de Somme	11 fermes pilotes accompagnées sur l'évolution du système fourrager et sur la valorisation de l'herbe par le pâturage (démarche Pâtur'Ajuste - SCOPELA)	
	Observatoire agroécologique consacré à la meilleure compréhension de la dynamique des prairies sur le territoire, de l'évolution des pratiques agricoles et des interactions entre élevage et biodiversité	
	Suivi des performances technico-économiques de 50 éleveurs – analyse de groupe et conseil individuel pour optimiser le système en contexte de zones humides	
Marais de Brouage	Mesure de l'impact des pratiques agricoles sur la santé écologique des sols, réalisée par la société Greenback (stockage carbone, pollution, biodiversité)	
	INRAE : suivi de parcelles de marais sur 5 fermes pilotes. SCOPELA : étude de la valeur d'usage des prairies en marais sur 6 fermes pilotes Résultats à valoriser auprès des éleveurs pour appropriation et éventuelle adaptation des pratiques	
PNR MCB	Mise en place d'un accompagnement sur la base du travail de SCOPELA en 2019-2020, première journée collective en novembre 2020	
	Collaboration avec les structures agricoles et de conseil pour réaliser un bilan de l'accompagnement proposé aux éleveurs	
	Poursuite du projet Agri'ZH porté par avec l'Université de Caen (laboratoire EVA/INRAE), évaluation du bouquet de services rendus par les prairies de marais du PNR MCB, déterminismes et synergies (analyse de 30 parcelles, enquête sur 160 parcelles et participation de 20 éleveurs) en partenariat avec les éleveurs et remise d'un livret d'auto-évaluation des services écosystémiques	
	<b>2. Gestion du parasitisme et lutte contre la leptospirose</b>	
Baie de Somme	Poursuite de l'accompagnement sur la gestion raisonnée du parasitisme avec VET'EL : 120 éleveurs suivis depuis 2012 dont 50 en Plaine maritime picarde, extension du réseau aux équins en 2021 et prochainement aux ovins.	
Marais de Brouage	Journée technique en 2019 avec Philippe Camuset sur la gestion raisonnée du parasitisme. Réunion technique avec Nathalie Ménudier en 2021 sur le même sujet avec recensement des pratiques existantes au sein de l'association des éleveurs du marais de Brouage et échanges autour des solutions techniques existantes	
	Plan de lutte contre la leptospirose : phase de concertation des acteurs, définition d'un plan d'action et des modalités de mise en œuvre	
PNR MCB	Organisation d'une formation « gestion du parasitisme » par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie en novembre 2020- avec quelques éleveurs	

### Axe 3 – Augmentation de la valeur ajoutée des exploitations agricoles

L'objectif de cet axe de travail est d'accompagner les éleveurs dans l'identification d'outils pour la valorisation (labels, marques, transformation, filière) de leurs produits en milieux humides. En effet, dans les circuits traditionnels de commercialisation, les produits issus des milieux humides souffrent d'un manque de reconnaissance.

### Résumé des principales actions menées au titre de l'axe 3

Sites pilotes	Réalisation 2018-2021	Etat
Baie de Somme	Réalisation d'une étude « agriculture biologique »	
	Création du collectif d'éleveurs pour la filière viande bovine de la marque Baie de Somme Saveurs et lancement commercial de la marque	
Marais de Brouage	Projet de création d'un atelier de découpe et de transformation collectif de viande issue d'éleveurs locaux : étude de faisabilité et de programmation, dimensionnement, structuration du groupe de producteurs, recherche de financements	
	Suivi des réflexions autour du projet de lancement d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO)	
PNR MCB	Implication dans les PAT et PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) locaux et collaboration avec les EPCI pour valoriser les productions locales, promouvoir des filières courtes et les magasins de proximité	
	Réflexion à développer avec les industries agroalimentaires en lien avec les AOP (beurre et crème d'Isigny, camembert de Normandie)	

### Axe 4 – Gestion du foncier et renouvellement des générations

La gestion du foncier joue un rôle essentiel pour de nombreux éleveurs en ce qu'elle conditionne l'accès à la terre et donc influe sur le renouvellement des générations. Un accompagnement des éleveurs, des propriétaires publics et privés est nécessaire.

### Résumé des principales actions menées au titre de l'axe 4

Sites pilotes	Réalisation 2018-2021	Etat
Baie de Somme	Enquête auprès des cédants, basée sur les Déclarations d'Intention de Cessation d'Activité (DICA)	
	Marais communaux : appui apporté à 5 communes, rédaction de plans de gestion ; amélioration de la gestion agroécologique sur 250 ha	
Marais de Brouage	Création de la première association foncière pastorale en milieux humides en 2019, Lancement des programmes de travaux collectifs : entretien des réseaux hydrauliques privés (2020)	
	Lancement à venir d'autres programmes de travaux collectifs avec la réhabilitation des barrières pastorales (2023) et du service d'aide à la gestion locative (commission d'attribution des parcelles en 2022)	
PNR MCB	Groupe de travail (GT) sur le renouvellement des générations et sur l'attractivité du marais et de sa mise en valeur Identification et enquête auprès des futurs cédants Formation collective de futurs cédants de marais « transmettre et préparer sa retraite ». Interventions en lycées agricoles et autres structures de formation	
	Etude pour évaluer le dynamisme du marché local et l'impact en termes d'installation réalisée par la SAFER à l'automne 2020	

## ANNEXE – PROPOSITION DE MAEC MILIEUX HUMIDES GLOBALE

---

### Contexte

La proposition a été définie et soumise à la Direction générale de la performance économique et environnementale (DGPE) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre de la récente réforme de la Politique Agricole Commune (PAC 2023-2027).

La proposition d'une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) « Milieux Humides Globale » avait pour objectif de **valoriser les pratiques agro-environnementales innovantes mises en œuvre au sein d'une démarche collective d'éleveurs d'un territoire en milieux humides**. Elle a vocation à encourager et à accélérer la transition agroécologique des systèmes d'élevage en rémunérant la mobilisation et l'engagement des éleveurs fédérés autour d'une approche globale, collective et territoriale de préservation des milieux humides.

### Description

La MAEC « Milieux Humides Globale » est une MAEC localisée. Elle s'apparente à une MAEC Biodiversité « Préservation des milieux humides » du nouveau catalogue de MAEC proposé par la DGPE en vue de la prochaine PAC.

Dans le cadre d'une mesure intégrative, **4 thématiques sont abordées dans 3 niveaux d'engagement** :

- 1<sup>ère</sup> niveau d'engagement : **fauche/pâturage et entretien collectif des fossés**
- 2<sup>ème</sup> niveau d'engagement : **absence totale de fertilisation azotée**
- 3<sup>ème</sup> niveau d'engagement : **gestion raisonnée du parasitisme** (thématique absente des MAEC jusqu'à présent)

La MAEC « Milieux Humides Globale » est conçue comme une **MAEC à démarche collective**. Parmi les engagements se trouvent notamment l'application de **plans de gestion collectifs** (étalement des dates de retard de fauche, entretien collectif des fossés), indispensables pour améliorer la cohérence des pratiques agro-environnementales et donc les fonctionnalités des milieux humides. De plus, des **temps de formation** collectifs et de concertation sont prévus pour mener à bien ces actions.

Par ailleurs, la MAEC MH Globale impose des **conditions d'éligibilité relatives à la dimension collective**. Il est exigé de :

- Faire partie d'un collectif d'éleveurs d'au moins 3 personnes (entité juridique ou partenaires liés par une convention).
- Représenter à minima 25% de la Surface Toujours en Herbe du territoire (découpage du PAEC en sous-zones cohérentes d'au moins 500 ha)

Cependant il ne s'agit pas d'une MAEC collective au même titre que la MAEC « Protection du Grand Hamster d'Alsace » ou que les MAEC collectives mises en place aux Pays-Bas car **les demandes d'aide restent individuelles, ainsi que la responsabilité engagée** en cas de manquement au respect des engagements listés dans le cahier des charges.

Le montant à l'hectare dépend du niveau d'engagement de l'éleveur souscrivant la MAEC MH Globale. Le montant de **450€/ha pour le niveau 3** (fauche/pâturage et entretien collectif des fossés, absence de fertilisation azotée et gestion raisonnée du parasitisme) est bien plus ambitieux que ce qui existe déjà, avec en plus un **rehaussement du plafond à hauteur de 30 000€/exploitation/an** (ce qui signifie que le plafond par exploitation par an est atteint lorsque 67 hectares sont engagés dans la MAEC MH Globale).

*Pour aller plus loin, vous pouvez demander au pôle agro-écologie du Forum des Marais Atlantiques de vous transmettre le cahier des charges détaillé de la MAEC « Milieux Humides Globale » : <https://forum-zones-humides.org/projects/elevage/>*